

Activité 2

Lire avec les élèves la discussion entre Hugo et ses parents. Leur demander de former des dyades. Au besoin, les inviter à consulter l'**Outil 10** de la Boîte à outils pour les aider à appuyer leurs idées.

- a Demander aux élèves sur quel repère s'appuie le point de vue d'Hugo et celui de sa mère. (Hugo : le droit à la vie privée. La mère d'Hugo : les responsabilités des parents.) Au besoin, inviter les élèves à consulter l'**Outil 4** pour se rappeler ce qu'est un point de vue, une idée et un repère.
- b Demander aux élèves quels pourraient être les effets sur la relation entre Hugo et ses parents s'ils l'obligeaient à leur donner accès au contenu de son téléphone. (Hugo pourrait être protégé contre les risques en ligne ; cela

pourrait conduire Hugo à se refermer et à communiquer moins avec ses parents, etc.) Au besoin, inviter les élèves à consulter l'**Outil 6** pour évaluer les effets sur soi, sur les autres et sur la situation.

- c Demander aux élèves si, à leur avis, les parents devraient pouvoir accéder au téléphone de leur enfant en tout temps, et pourquoi. (Oui, parce que les parents veulent s'assurer que Hugo soit en sécurité en ligne. Non, parce que les parents ne doivent pas voir tout ce que Hugo fait en ligne. Il doit apprendre à gérer les choses lui-même et il a droit à son intimité, etc.) Inviter les élèves à partager leurs réponses, puis à ajuster leur point de vue s'ils le souhaitent.

CT3 EXERCER SON JUGEMENT CRITIQUE

Cette activité permet de mettre en œuvre la composante *Construire son opinion*. En effet, en se demandant si les parents d'Hugo devraient pouvoir accéder au téléphone de leur enfant en tout temps et pourquoi, les élèves sont amenés à cerner la question et l'objet de réflexion en y appréciant les enjeux sur le plan éthique.

CCQ L'AUTORITÉ PARENTALE

Selon Éducaloi, l'autorité parentale est un ensemble de droits et d'obligations que les parents ont envers leurs enfants, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans. Cela leur donne le pouvoir de prendre des décisions importantes concernant le bien-être de leurs enfants. L'autorité parentale inclut le droit de les surveiller, de les protéger physiquement et émotionnellement, et de veiller à leur sécurité. Selon certains spécialistes, à partir de 12 ou 13 ans, les jeunes ont besoin d'intimité. Il est important, selon eux, de leur faire confiance et de respecter leur vie privée. Surveiller leurs messages ou leurs publications en ligne peut être malsain. Il est préférable d'intervenir uniquement si l'adolescent semble être en danger ou s'il adopte soudain un comportement suspect.

CCQ L'ÂGE POUR AVOIR UN COMPTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Selon Éducaloi, les conditions d'utilisation de Facebook, Instagram, TikTok, YouTube et la plupart des réseaux sociaux précisent qu'un individu doit avoir au moins 13 ans pour créer un compte. Cela dit, le fait que des parents demandent les codes d'accès du téléphone de leur enfant âgé de 12 ans peut être approprié dans certaines circonstances, en particulier lorsque cela contribue à assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant, et qu'il existe une relation de confiance et de respect mutuel au sein de la famille. Cependant, il est important que cela soit fait de manière réfléchie, et en tenant compte des besoins et des droits de l'enfant en matière de vie privée.